

| 2.3. Symboles d'habilitation

La norme NF C 18-510 définit différents symboles d'habilitation représentés de manière conventionnelle par des caractères alphanumériques et, si nécessaire, un attribut :

- le 1^{er} caractère indique le domaine de tension concerné (très basse et basse tension ou haute tension),
- le 2^e caractère indique le type d'opération,
- le 3^e caractère est une lettre additionnelle qui précise la nature des opérations.

Système de classification des habilitations électriques			
1 ^{er} caractère	2 ^e caractère	3 ^e caractère	Attributs
B : basse et très basse tension H : haute tension	O : travaux d'ordre non électrique	T : travaux sous tension	Essai
	1 : exécutant opération d'ordre électrique	V : travaux au voisinage renforcé	Vérification
	2 : chargé de travaux d'ordre électrique	N : nettoyage sous tension	Mesurage
	C : consignation	X : opération spéciale	Manœuvre
	R : intervention BT générale		
	S : intervention BT élémentaire		
	E : opérations spécifiques		
	P : opérations BT élémentaires sur chaîne photovoltaïque		
	F : travaux en fouilles dans l'environnement des canalisations isolées		

